

1/ Passe de la HAVANNAH

Passe		Passe de la Havannah
Position WGS 84		22° 20.23' S / 167° 03.66' E
Limites	LHT max	Nil
	TE max	10,60 mètres (navires citernes 10 mètres)
Point d'embarquement du pilote		22° 20.65' S / 167° 02.90' E Travers du feu de GORO, sur l'alignement des 3 feux du Cap NDUA au 247°.
Point de débarquement du pilote		22° 22.20' S / 166° 58.80' E. par le travers de Port Boisé
Jour et nuit restrictions		Accessible jour et nuit
Instructions pour les navires citernes		Tirant d'eau maximum de 10 mètres Port en Lourd maximum de 55 000 tonnes Transit autorisé de jour ou de nuit aux navires citernes transportant moins de 1800t. de produits noirs et/ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs. Transit autorisé de jour uniquement pour les navires citernes transportant plus de 20.000 tonnes de produits blancs ou plus de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives.
Point d'embarquement du pilote pour les navires citernes		22° 18.80' S / 167° 07.40' E - 3 M de la passe
Distance		Depuis le feu de GORO jusqu'à : Ø pointe Kongou (entrée de la Grande Rade) : 43 M. Ø Petite Rade : 39 M. Ø quais de Goro nickel (Baie de Prony) : 14 M. Ø KUTO (Il des Pins) : 42 M.
Autres		Il est essentiel de maintenir le navire sur l'alignement car les courants de marée transversiers peuvent être violents. RACON « G » sur le phare de GORO.
Autres		Point d'embarquement officiel pour les navires en provenance ou à destination de l'Est depuis le port de NOUMEA, la baie de PRONY, l'île des Pins et pour les ports de la côte Est.

2/ Passe Nord de BOULARI

Passe	Passe Nord de Boulari	
Position WGS 84	22° 30.00' S / 166° 26.40' E	
Limites	LHT max	250m. Réduit à 205m Pour les navires quittant Nouméa et dont la visibilité sur l'arrière ou les qualités manœuvrières sont insuffisantes.
	TE max	11, 70 m pour Nouméa (Deux sondes à 12,70 m sur la route) 14, 00 m pour le canal Woodin / Baie de Prony.
Point d'embarquement du pilote	22° 31.117' S / 166° 24.936' E	
	2' au SW de la passe, sur l'alignement au 050° du phare Amédée. L'alignement doit être conserve légèrement ouvert au Sud pour parer une sonde de 9,4 m située à 60 m au NW de l'alignement.	
Point de débarquement du pilote	Après le franchissement de la passe.	
Jour et nuit restrictions	Accessible jour et nuit.	
Navires citernes	Pas d'accès pour les navires citernes	
Distance	Depuis la passe jusqu'à : <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Ø pointe Kongou (entrée de la Grande Rade) : 17,5 M. </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> Ø Petite Rade : 13 M. </div>	
Autres		

3/ Passe centrale de BOULARI

Passe	Passe centrale de Boulari	
Position WGS 84	22° 31,10' S / G. 166° 26,70' E	
Limites	LHT max	Pas de restriction de longueur.
	TE max	14,00 m pour la Baie de Prony. 10,60 m pour le canal de la Havannah et l'Île des Pins. 11,70 m pour Nouméa.
Point d'embarquement du pilote	22° 31,767' S & G. 166° 24,083' E	
	Sur l'alignement du phare Amédée au 050° et sur l'alignement de la passe centrale au 072°. A 3 Nm de la passe.	
Point de débarquement du pilote	Avant le franchissement de la passe par le travers du Phare Amédée.	
Jour et nuit restrictions	Accessible jour et nuit.	
Instructions pour les navires citernes	Transit vers la Baie de Prony autorisé de jour uniquement aux navires transportant moins de 55 000 tonnes d'hydrocarbures. Port en Lourd maximum de 55 000 tonnes	
	Utilisation du chenal balisé. Transit autorisé de jour ou de nuit aux navires citernes transportant moins de 1800t. de produits noirs et/ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs. Transit autorisé de jour uniquement pour les navires citernes transportant plus de 20.000 tonnes de produits blancs ou plus de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives.	
Point d'embarquement du pilote pour les navires citernes	22° 32,00' S / G. 166° 23,70' E – 3 M de la passe	
Distance	Depuis la passe jusqu'à :	
	Ø quais de Goro nickel (Baie de Prony) :	30 M.
	Ø Passe de la Havannah :	41 M.
	Ø KUTO (Il des Pins) :	65 M.
Autres	Tirant d'eau Max. par la route directe :	10 m.
	Tirant d'eau Max. par le chenal profond balisé :	14 m.
	Navires citernes : utilisation du chenal balisé	

4/ Passe de DUMBEA

Passe	Passe de Dumbéa	
Position WGS 84	22° 21,30' S / G. 166° 15,20' E	
Limites	LHT max	Pas de restriction
	TE max	Par le chenal direct : 9,5 m. Par le chenal pétrolier (Nord de l'îlot TENDU): 14 m.
Point d'embarquement du pilote	22° 22.871' S / 166° 13.792' E	
	2 M au SW de la passe.	
Point de débarquement du pilote	Travers bouée verte de l'îlot Larègnère.	
Jour et nuit restrictions	Passe accessible jour et nuit.	
Instructions pour les navires citernes	Passage par le chenal pétrolier exclusivement.	
	Transit autorisé de jour ou de nuit aux navires citernes transportant moins de 1800t. de produits noirs et/ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs. Transit autorisé de jour uniquement pour les navires citernes transportant plus de 20.000 tonnes de produits blancs ou plus de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives.	
Point d'embarquement du pilote pour les navires citernes	3 M au SW de la passe. 22° 23,50' S / G. 166° 13,00' E	
Distance	Depuis la passe jusqu'à : Ø entrée de la Grande Rade : 10 M. (chenal direct) Ø entrée de la Grande Rade : 12,5 M. (chenal pétrolier) Ø Petite Rade : 11 M. Ø mouillages de TONTOUTA : 24 M.	
Autres	La passe de DUMBEA est balisée au sud par une balise cardinale Ouest et au nord par une petite bouée latérale rouge.	
Autres	Point d'embarquement officiel pour les navires en provenance ou à destination de l'Ouest depuis le port de NOUMEA et pour TONTOUTA.	

5/ Passe de UITOE

Passe	Passe de Uitoé	
Position WGS 84	22°10, 40' S / G. 166° 05, 86' E	
Limites	LHT max	Pas de restriction
	TE max	Baie de la Tontouta : 11,70 m. (Sonde à 12,7 m) Nouméa par la route indirect : 11,20m. (Sonde à 12,2 & 12,7m) Nouméa par la route direct : 8,10m.
Point d'embarquement du pilote	<i>Pas d'embarquement ni de débarquement du pilote à cette passe. Transit uniquement avec pilote déjà à bord.</i>	
Point de débarquement du pilote		
Jour et nuit restrictions	Passe accessible jour et nuit.	
Instructions pour les navires citernes	Pas d'accès pour navires citernes	
Point d'embarquement du pilote pour les navires citernes	N/A	
Distance	NOUMEA (Grande Rade) : 18 M TONTOUTA : 11 M	
Autres		